

COMPÉTENCES

Unités capitalisables

Se situer en tant que professionnel de l'Aménagement Paysager 140H

Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement 161H

Réaliser des travaux d'entretien des végétaux 203H

Réaliser des travaux de mise en place des végétaux 203H

Mettre en place des infrastructures 175H

Adapter son intervention de petit abattage/débitage de bois en zone urbaine pour veiller aux règles de sécurité 77H

Accueil présentation/bilan 21H



L'ÉCOLE DU SAVOIR VERT

CFA du CHEP des Métiers verts
Lycée d'enseignement professionnel agricole

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Samedi 8 février 2025 de 9H à 15H

Samedi 15 mars 2025 de 9H à 17H

Samedi 5 avril 2025 de 9H à 15H

Samedi 24 mai 2025 de 9H à 17H

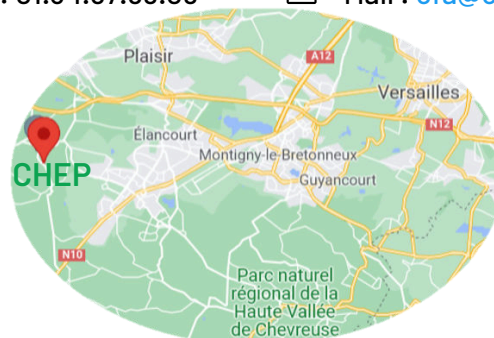
Samedi 13 juin 2025 de 16H à 21H

Internat mixte



Tél : 01.34.87.99.09

Mail : cfa@chep78.fr



43 rue du Général de Gaulle
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre

île de France

www.chep78.fr



APPRENTISSAGE

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Aménagements Paysagers



Nature et Environnement



Forêt



Horticulture





Diplôme

Brevet Professionnel aménagements paysagers en 2 ans, avec validation par unités capitalisables.

Formation en apprentissage



Objectifs de la formation

- Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées
- Maîtriser le gazon, l'arrosage des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures
- Réaliser des travaux de terrassement des infrastructures (circulations, murets, dallages, escaliers)
- Mettre en place des réseaux et végétaliser
- Analyser préalablement l'intervention sur un aménagement
- Organiser le chantier en amont de son intervention
- Réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements
- Reconnaissance des végétaux



Conditions d'entrée

- Après un BPA, une 1ère, un CAP
- Avoir entre 16 et 29 ans (sous conditions)
- Sur entretien et examen du dossier



Emplois et débouchés

- Poursuite d'études

BTSA Aménagements Paysagers

Certificat de spécialisation Arboriste Élagueur

- Insertion professionnelle

Agent paysagiste, aide paysagiste

Rythme alternance

Le rythme peut être modifié selon le calendrier

Première année :

1 semaine/formation
2 à 3 semaines/entreprise

Deuxième année :

1 semaine/formation
2 à 3 semaines/entreprise

Moyens pédagogiques

Notre établissement dispose de divers moyens pédagogiques adaptés à nos formations afin de former au mieux les étudiants : 21 hectares dédiés à la pratique, dont une roseraie de 1800 pieds, un arboretum de 700 taxons, un bassin pédagogique, un jardin école, un marais, une serre et un atelier mécanique.



Accessibilité pour tous

Pour plus d'informations sur la prise en charge des personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap: referent-handicap@chep78.fr